



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 25 mai 2020

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mil vingt le 25 mai  
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du château sous la présidence  
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal le 19/05/2020

**PRESENTS :** Jean Claude HERVÉ - Benoît BOUSSIQUE - Romain DELTEIL - Bruno DURAND - Éric HERVÉ  
Nicole HULOT – Jean-Michel LABROUSSE - Francis MARIN- Laurence NINNIN –  
Adeline RAIMBAULT - Johannès VAN STRIEN

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Nicole HULOT

## **1 – Election du Maire :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur HERVÉ Jean-Claude, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Monsieur Johannès VAN STIEN, le doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée, il a donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, du code général des collectivités territoriales, relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire. Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

- Nombre de bulletins : 11  
- Bulletins blancs : 3  
- Bulletins nuls : 0  
- Suffrages exprimés : 8  
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Jean-Claude HERVÉ (8) huit voix

Monsieur Jean-Claude HERVÉ a obtenu la majorité absolue et a été proclamé maire.

## **2 – Détermination du nombre d'adjoints :**

.Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2 et L.2122-7-2. Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger. Considérant que le code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants d'approuver la création de trois postes d'adjoints.

### 3 – Election des adjoints :

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints. Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la commune est fixé à trois. Il est procédé à :

#### Election du premier adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	4
- Nombre de suffrages exprimés :	7
- Majorité absolue :	6

Mr MARIN Francis a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

#### Election du deuxième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	3
- Nombre de suffrages exprimés :	8
- Majorité absolue :	6

Mme Nicole HULOT a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

#### Election du troisième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	6

Mme RAIMBAULT Adeline a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

La secrétaire de séance  
Nicole HULOT

Le Maire  
Jean-Claude HERVÉ